

collègues et même le premier ministre, et les chefs provinciaux?

Le ministre a-t-il l'intention de déposer à la Chambre la correspondance ayant trait à cet échange de vues sur le projet dont est saisi le comité?

Et s'il y a eu consultations, ces consultations ont-elles eu trait aux amendements qu'il faudrait apporter au Code municipal et, à la loi des cités et villes de la province de Québec, afin de permettre aux municipalités qui sont de l'accord de tous en cette enceinte, je le crois bien, des créatures provinciales qui doivent leur existence à l'État provincial qui les a créées et qui relèvent en toutes choses de la compétence de cet État-là.

A-t-on songé, par exemple, à la capacité d'emprunt des municipalités, car, sauf erreur, le Code municipal statue sur le pouvoir d'emprunt des municipalités, et si on le changeait aujourd'hui par ce projet, on adopterait une loi qui changerait d'une façon unilatérale la capacité d'emprunt des municipalités.

Voilà, à mon point de vue, un aspect important de cette mesure.

A-t-on eu égard aussi au fardeau additionnel qui serait imposé aux municipalités, et auquel elles devront faire face pour rembourser le principal et les intérêts qui résulteront des prêts qui leur seront faits, lesquels se refléteront également sur le contribuable?

A moins que le ministre ne veuille s'engager dans la voie de l'argent libre de dette, moyen qu'il a d'ailleurs défendu en cette enceinte, il n'y a pas tellement longtemps, je dirais même avec beaucoup de brio; mais le ministre, en exposant ce sujet cet après-midi, a observé un silence exemplaire sur ce point-là.

Mais enfin, nous avons au moins droit à une déclaration franche et nette de la part de l'honorable ministre à ce sujet, de façon que nous sachions s'il est vraiment en faveur de l'argent libre de dette. Eh bien! cela le regarde, ainsi que le gouvernement, mais qu'il ait au moins le courage de le dire à la Chambre ou au comité, afin que les députés puissent statuer sur ce projet en toute connaissance de cause.

Je me demande, monsieur le président, si le premier ministre de la province de Québec, M. Lesage, a été consulté à ce sujet, et dans le cas de l'affirmative, quelle a été sa réponse? Aurait-il donné, par exemple, au premier ministre du Canada, la même réponse qu'il avait donnée le 4 avril, au chef de l'opposition, au Parlement du Québec?

Voici ce qu'avait dit M. Lesage, à cette occasion, paroles que *Le Devoir* a rapportées dans son numéro du 5 avril dernier. Je veux les citer au comité afin d'élucider l'argument que je veux invoquer. M. Johnson a demandé

[L'hon. M. Martineau.]

à M. Lesage ce qu'il pensait du discours qu'avait prononcé à Montréal, la veille, le chef du gouvernement actuel (M. Pearson), le premier ministre qui, à cette époque à titre de chef de l'opposition, brigait les suffrages et tentait d'obtenir la faveur des électeurs québécois. M. Pearson avait parlé de l'aide fédérale dans le domaine des travaux d'égouts et d'aqueducs pour les municipalités. Et M. Lesage de répondre—et je tiens à appeler l'attention de mes honorables vis-à-vis sur cette réponse, car je la considère très révélatrice—ce qui suit:

J'ignore totalement,...

A-t-il dit,...

...ce que M. Pearson a pu dire au sujet des égouts et des aqueducs, et je m'en fiche...

Voilà des paroles fortes.

...cela m'est égal qu'il ait pu dire n'importe quoi. Ce qui est important, ce n'est pas ce qu'il a pu dire sur le sujet ou sur un autre, mais c'est que nous, ici, nous formons un gouvernement strictement autonomiste...

Voilà ce que mes honorables vis-à-vis doivent retenir.

...quel que soit le résultat de l'élection du 8 avril, nous continuerons de soutenir et de défendre les droits de la province de Québec, comme l'a si bien fait le ministre des Affaires municipales.

De dire M. Lesage.

Il s'agissait, en l'occurrence, de M. Laporte, ministre provincial des Affaires municipales.

M. Laporte avait d'ailleurs été très catégorique en parlant du danger de l'ingérence fédérale dans les affaires municipales, au cours d'une conférence qu'il prononçait devant la Chambre de commerce de Montréal. Il n'était pas le seul, d'ailleurs, à le faire. La plupart des honorables vis-à-vis, qui occupent maintenant les banquettes ministérielles, l'avaient fait à plusieurs reprises. D'ailleurs je défie aucun d'entre eux, quel qu'il soit, de dire au comité qu'ils avaient adopté une attitude différente.

Je me souviens, par exemple, de certaines paroles prononcées par l'actuel ministre de la Justice (M. Chevrier), alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, paroles prononcées le 29 octobre 1962.

Je les cite:

Pendant toute la campagne électorale, nous nous sommes efforcés de démontrer à la population canadienne comment le fonds de prêts aux municipalités s'appliquerait à la province de Québec sans enfreindre son autonomie, comme dans toutes les autres provinces.

Cependant, le ministre s'en tient à ces termes généraux et il n'en dit pas plus long. Il ne nous fournit aucune explication sur les moyens que prendra le gouvernement libéral pour ne pas enfreindre l'autonomie des provinces en cette matière.

Le ministre d'État, député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne), auteur d'un intri-